

Circulaire n° 21/ 01 du 20 avril 2001

Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et Technique

A

Mesdames et Messieurs les Doyens et Directeurs des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et des Etablissements de Recherche Scientifique
S/C Messieurs les Présidents d'Université

L'Activité de Recherche Diplômante, de l'équipe tunisienne, est déterminante pour la sélection des projets et l'attribution des mois de stages.

Le présent appel d'offres est ouvert seulement **aux actions intégrées et en réseau**. Il s'adresse uniquement **aux équipes tunisiennes et françaises n'ayant pas de projet(s) de coopération CMCU en cours** et ayant des collaborations fructueuses pouvant faire l'objet de projets traitant de thématiques d'intérêt commun.

Dans cette perspective, le présent appel d'offres concerne **prioritairement** les projets qui entrent dans l'une des thématiques couvertes par les disciplines et domaines y afférents ainsi qu'aux disciplines et domaines s'y rattachant portés dans le tableau suivant :

Thématiques	Disciplines	Domaines
Environnement	Sciences Sociales, Architectures, Droit, Sciences Economiques, Sciences de la Vie, Sciences de la Terre, Chimie, Physique, Informatique.	Conditions de Vie, Transports, Gestion des ressources hydriques, Amélioration des cultures, Systèmes de production (énergie-émission), Biotechnologie marine, Biotechnologie environnementale, Technologies solaires.
Modélisation-Simulation	Sciences Sociales, Sciences Economiques, Sciences de la Vie, Sciences et Techniques de l'Ingénieur, Physique, Informatique, Mathématiques.	Démographie, Modèles économétriques, Modélisation stochastique, Physique statistique, Biologie structurale, Hydrologie, Climatologie, Océanographie physique et écologique.
Hors thématiques	Sciences Humaines, Sciences Sociales, Lettres-Arts et Culture, Droit.	Toute discipline
	Economie et/ou Gestion orientée(s) vers :	Santé, Environnement, Education, Communications,...
	Pharmacie	Toute discipline
	Odontologie	Toute discipline
	Mathématiques Appliquées	Imagerie, Cryptologie, Ingénierie Mathématique, ...

Néanmoins, des propositions mono ou pluridisciplinaires, suffisamment pertinentes, prometteuses et fédératrices, relevant d'autres champs scientifiques, peuvent être également encouragées et tout particulièrement lorsqu'elles sont présentées **en réseau**. Les propositions seront d'autant plus considérées qu'elles pourraient, à travers leurs collaborations, s'inscrire dans une perspective de **coopération multilatérale, soit méditerranéenne, soit Nord-Sud** [Communauté Européenne (CE) et Pays En Développement (PED)].

Le Comité Mixte de Coopération Universitaire (CMCU) se réunira à l'automne prochain pour examiner les nouvelles demandes d'actions **en réseau et intégrées** présentées au titre de l'APPEL D'OFFRES 2002. Afin de pouvoir accorder des moyens significatifs à chaque demande sélectionnée, un **classement sera effectué et le nombre de projets retenus sera limité**.

Par ailleurs, il est à rappeler que pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des études doctorales, la codirection de thèse a été introduite (décret n°97-1801 du 3 sept.1997) et un modèle de convention a été diffusé (circulaire n°83/97 du 20 déc.1997). Dans ce cadre, l'alternance est encouragée et **des bourses nationales à durée limitée peuvent être, ainsi, demandées**.

En outre, des bourses de coopération peuvent être demandées par les doctorants impliqués dans les projets CMCU. Toutefois, toutes les demandes doivent être examinées par la Commission Nationale des Bourses relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Des «allocations de Recherche CMCU» peuvent être également accordées pour prendre en charge, **nominativement**, les jeunes préparant une thèse en codirection conformément aux textes en vigueur. Chaque allocation couvre **12 mois de séjour junior répartis sur 3 ans**. Chaque séjour annuel doit être au **minimum de 3 mois** et au **maximum de 6 mois**.

Les projets doivent être formulés en **quatre (4) exemplaires selon les modèles joints en annexe** et transmis, **par la voie hiérarchique**, à la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST), **avant le 15 juin 2001**.

Un même projet doit être déposé à la fois en Tunisie par la partie tunisienne et en France par la partie française en réponse à l'appel d'offres diffusé par chacune des deux parties tunisienne et française du CMCU. Les propositions **d'actions intégrées ou en réseau** doivent faire ressortir **un projet identique quant à la composition des équipes et les moyens demandés, sous peine de non examen du dossier**.

Les propositions, non formulées selon les modèles de formulaires ci-joints ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

Chaque projet doit être **signé** par le(s) chef(s) d'établissement(s) concerné(s).

Je me permets d'insister sur les détails pratiques suivants :

- **Les frais de séjour des chercheurs français se rendant en Tunisie ainsi que les frais de transport des chercheurs tunisiens vers la France sont à la charge des établissements tunisiens qui présentent les projets.**

- Les demandes de matériel doivent être justifiées et accompagnées d'un devis et d'un calendrier d'acquisition.

- Enfin, compte tenu de l'annualité budgétaire, **tous les moyens alloués au projet doivent être consommés avant le 31 décembre de l'année concernée.**

Je vous prie de bien vouloir faire assurer à cet appel d'offres la plus large diffusion auprès des chercheurs et des enseignants-chercheurs.

Le Directeur Général de la Recherche
Scientifique et Technique

Mohamed Moncef EL GAIED